

REPONSES AU « MON PETIT DOIGT M'A DIT N° 3 » du 20/01/2015

Point 1 :

Nous reconnaissons que le terme « capacité d'autofinancement » est faux. La somme de 762 € correspond en fait à l'excédent de l'exercice 2013 après déduction des montants des investissements prévus en 2013 et restant à réaliser en 2014.

Ce n'est pas non plus la trésorerie nette au 31/12/2013 mais le résultat net de l'exercice 2013.

Point 2 :

Comment F. Gallet se permet-il de mettre en cause l'usage que nous prévoyons de faire d'une subvention obtenue ?

Les faits lui donnent tort ! Ces investissements subventionnés ont été faits dans des conditions meilleures que s'ils avaient été faits par lui. En effet, j'ai obtenu de la part d'un propriétaire foncier de la commune de « Les Déserts » le droit d'utiliser ses terrains pour faire les travaux. Cette opportunité a permis de réduire considérablement les coûts. Il faut noter que, sans cette autorisation, une des quatre pistes réalisées entre notre commune et la commune de « Les Déserts » n'aurait pas été faite pour des questions techniques, d'écologie et de coût. F. Gallet n'avait obtenu qu'un refus de la part de ce propriétaire.

Point 3 :

La masse salariale de l'année 2013 (dernière année complète du mandat de F Gallet) était de :

- 17 803 € pour les élus
 - 49 676 € pour les employés
- Total : 67 479 €

La masse salariale de l'année 2016 est de :

- 18 871 € pour les élus
 - 56 193 € pour les employés
- Total : 75 064 €

Cette augmentation est due à deux facteurs :

- L'augmentation des barèmes de la fonction publique des salaires et des indemnités des élus.
- Le recrutement d'une secrétaire à temps partiel 14 h/semaine.

Il faut souligner que, si F. Gallet a fait une partie de son mandat avec deux adjoints, ce n'était pas son choix initial. En début de mandat, il y avait 3 adjoints dont un a démissionné le 4/3/2010.

Point 4 :

La Dette :

Le montant de la dette a été formulé comme suit : une somme totale avec indication du montant des intérêts à rembourser. Cela signifie clairement qu'il n'y avait, de notre part, aucune envie de modifier la vérité pour cacher quelque chose aux habitants.

Vérel Pragondran, le 10 octobre 2018

Le Maire,
Jean-Pierre Coendoz